



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (SYVICOL) remercie Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable de l'avoir sollicité, par courrier du 19 avril 2022, en son avis au sujet du projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Selon les auteurs du texte, le règlement grand-ducal sous avis n'a plus de raison d'être puisqu'il sera remplacé par le projet de loi n°7995 1. relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2. modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, qui transposera en droit national la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le SYVICOL n'a pas de remarques particulières à formuler à l'égard du projet de règlement grand-ducal sous examen.

Il profite néanmoins de l'occasion pour faire référence aux remarques formulées dans son avis du 10 octobre 2022 sur le projet de loi n°7995 1. relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 2. modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Adopté par le comité du SYVICOL, le 10 octobre 2022